

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2025

DELIBERATION N°CD2025- 10/3/9 DOSSIER N°7147	CHOIX DU DELEGATAIRE DU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA DIFFUSION DES PACKS DOMOTIQUES A DOMICILE EN FAVEUR DU PUBLIC EN PERTE D'AUTONOMIE SUR LE DEPARTEMENT DE LA CREUSE ET MODALITES DE MISE EN OEUVRE DU NOUVEAU CONTRAT
---	---

Etaient présents :

Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Catherine DEFEMME, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Lucette CHENIER
Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD
Laurent DAULNY à Thierry GAILLARD
Hélène FAIVRE à Jérémie SAUTY
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Marie-Thérèse VIALLE à Nicolas SIMONNET

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Personnes en
Perte d'Autonomie*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

**OBJET : CHOIX DU DELEGATAIRE DU CONTRAT DE CONCESSION DE
SERVICE PUBLIC POUR LA DIFFUSION DES PACKS DOMOTIQUES A
DOMICILE EN FAVEUR DU PUBLIC EN PERTE D'AUTONOMIE SUR LE
DEPARTEMENT DE LA CREUSE ET MODALITES DE MISE EN OEUVRE DU
NOUVEAU CONTRAT**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil départemental de la Creuse,
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L3211-1 et son article L1411-1 et suivants ;
VU le code de la Commande publique et notamment ses articles L3211-7 à L3211-8 ;
VU la délibération n°CD2025-03/3/11 du 07 mars 2025 par laquelle le conseil départemental a approuvé le principe du recours à une délégation de service public pour assurer la diffusion des packs domotiques à domicile en faveur du public en perte d'autonomie sur le Département de la Creuse ;
VU la délibération n°CD2025-04/3/24 du 04 avril 2025 fixant les modalités d'organisation future du contrat de concession et sa portée en termes d'offre de services ;
VU l'avis de concession adressé à la publication le 22 avril 2025 fixant une date limite de remise des offres au 2 juin 2025 ;
VU le procès-verbal d'ouverture des plis de la consultation en date du 3 juin 2025 ;
VU le rapport CD2025-10/3/9 de Madame la Présidente du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports,

DÉCIDE,

Vu le rapport d'analyse des offres après négociation établi le 1^{er} août 2025 ;

Vu l'avis favorable de la CDSP du 02 septembre 2025, proposant l'attribution de la délégation de service public pour la diffusion des packs domotiques à domicile en faveur du public en perte d'autonomie sur le département de la Creuse et les modalités de mise en œuvre du nouveau contrat, à la société CASSIOPEA ;

Vu l'avis favorable de la CCSPL du 22 septembre 2025 quant à la passation d'un avenant de prolongation avec le délégataire actuel, DOMO CREUSE ASSISTANCE, afin de permettre la transition entre les deux délégataires ;

Décide :

- De prendre acte de l'avis favorable émis par la Commission de Délégation de Service Public du 02 septembre 2025 sur la proposition contenue dans le rapport d'analyse des offres après négociation, joint en annexe confidentielle à la présente délibération ;
- De retenir la société Cassiopea (**24000 PÉRIGUEUX**) comme Délégataire du service public relatif à la diffusion de packs domotiques à domicile en faveur du public en perte d'autonomie sur le département de la Creuse à compter du 1^{er} juillet 2026 jusqu'au 30 juin 2036 ;
- D'arrêter les tarifs (avant crédits d'impôts) proposés à la population tels qu'ils sont présentés dans l'annexe confidentielle jointe à la présente délibération ;
- D'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant, à signer avec le Délégataire retenu, le contrat de concession, joint en annexe confidentielle à la présente délibération (*étant entendu qu'une phase de mise au point portant sur des éléments non substantiels sera réalisée avant la signature du contrat*), ainsi que tout autre document relatif à l'exécution dudit contrat ;
- De donner délégation à la Commission Permanente pour se prononcer, autant que de besoin, sur les diverses modalités de mise en œuvre de la délégation de service public concernée, objet de la présente délibération ;
- De prendre acte de l'avis favorable émis par la Commission de Consultation des Services Publics

Locaux quant à la prolongation de la délégation actuelle jusqu'au 30 juin 2026,

- D'approuver, le principe d'établissement d'un avenant au contrat actuel, afin de prolonger ce dernier jusqu'au 30 juin 2026 permettant d'assurer ainsi la transition entre le délégataire actuel et le prochain délégataire du contrat (*l'avenant définitif sera présenté lors de la prochaine Assemblée Départementale*).

Pièces jointes :

- Tarifs proposés par le délégataire pressentis (annexe confidentielle)
- Rapport d'analyse des offres après négociation (annexe confidentielle)
- Contrat de concession (annexe confidentielle),
- Projet d'avenant au contrat de concession actuel (annexe confidentielle).

Ne prend pas part au vote :

M. Patrice FILLoux, Elu salarié de la Fondation "Partage et Vie"

Pour l'ensemble des propositions

Adopté : 29 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
départemental de la Creuse
Valérie SIMONET